La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1er décembre 2025 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Sainte-Anne-des-Monts Gaspésie

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 17 NOVEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 17 NOVEMBRE 2025, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Membres du Conseil de ville	*Titre*	*Présent. e.*	*Absent. e.*
Monsieur Simon Deschênes	Maire	☒	☐
Monsieur Mario Dupuis	Conseiller district nº 1	☒	☐
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district nº 2	☒	☐
Monsieur Marc Portelance	Conseiller district nº 3	☒	☐
Madame Allison Servant	Conseillère district nº 4	☒	☐
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district nº 5	☐	☒
Monsieur Serge Chrétien	Conseiller district nº 6	☒	☐

Autres personnes	*Titre*		
Monsieur Martin Richard	Directeur général	☒	☐
Madame Josée Latour	Trésorière	☒	☐
Madame Andréanne Tousignant	Greffière	☒	☐

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1. Ouverture

25-11-227 **2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

3. Approbation des procès-verbaux

25-11-228 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4. Information

4.1 Nouveaux membres au conseil municipal

Simon Deschênes présente les membres du conseil 2025-2029.

4.2 Stationnement interdit en période hivernale

Le maire rappelle que depuis le 15 novembre, il est interdit de stationner la nuit, entre 22 h et 7 h du matin, dans les rues de la ville afin de faciliter les opérations de déneigement. Cette interdiction sera en vigueur jusqu'au 1er avril.

4.3 Retour sur l'Avenue d'Halloween

Cette année, l'évènement s'est déroulé à l'intérieur, au centre de plein air. Le maire remercie les bénévoles qui se dépassent chaque année pour tenir un évènement toujours plus spectaculaire.

4.4 Village de Noël

Le Village de Noël se tiendra le 6 décembre au parc Gérard-Robinson. Pour tous les détails, visitez la page Facebook Défilé de Noël Haute-Gaspésie.

4.5 Exploramer

Le projet de pavillon de requins était dans le budget fédéral. Le gouvernement s'est engagé à fournir 3,1 millions de dollars qui complèteront le budget du projet. C'est une très bonne nouvelle.

4.6 Guignolée de Partagence

La Guignolée se tiendra les 4, 5 et 6 décembre. Le maire demande aux gens d'être généreux pour aider les familles les plus démunies à passer de belles Fêtes. Tous les dons seront transformés en carte-cadeau d'épicerie.

5. Administration

25-11-229 5.1 Nomination du maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la conseillère Ariane Lévesque soit nommée maire suppléant dès ce jour et jusqu'à son remplacement. Remerciement à Richard Bujold qui occupe ces fonctions depuis près de 2 ans.

ADOPTÉE

25-11-230 5.2 Délégation d'un conseiller comme observateur au conseil d'administration du Camp de jour Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT les récentes élections et les changements au sein du conseil ;

CONSIDÉRANT l'apport financier de la Ville au Camp de jour Sainte-Anne-des-Monts ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ qu'Ariane Lévesque soit nommée comme observatrice au conseil d'administration du Camp de jour Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE

25-11-231 5.3 Délégation d'un conseiller à l'Office d'Habitation (OH) Fleuve et Vallée

CONSIDÉRANT les récentes élections et les changements au sein du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ qu'Ariane Lévesque soit déléguée pour représenter la Ville de Sainte-Anne-des-Monts au conseil d'administration de l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée.

ADOPTÉE

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1er décembre 2025 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

25-11-232 5.4 Autorisation de libération de retenue — Les Entreprises Roy, Duguay et Associés — Mise aux normes de l'aéroport

CONSIDÉRANT la résolution 21-05-136 acceptant la soumission des Entreprises Roy, Duguay et Associés pour la mise aux normes de l'aéroport (travaux de génie civil et d'électricité) ;

CONSIDÉRANT que les travaux sont terminés, mais que des retards dans l'échéancier de livraison des travaux ont occasionné des coûts supplémentaires de surveillance des travaux pour la Ville ;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue entre le directeur général et les Entreprises Roy, Duguay et Associés au sujet de la pénalité à payer comme compensation des coûts supplémentaires ;

CONSIDÉRANT que cette pénalité a été fixée à 20 000 $, plus taxes, et que ce montant sera prélevé via une retenue permanente au contrat, soit sur le montant de la retenue contractuelle ;

CONSIDÉRANT que le montant de la retenue contractuelle résiduelle (5 %) à payer est de 119 233,83 $, plus taxes et avant pénalité ;

CONSIDÉRANT la réception de l'ensemble des documents nécessaires, incluant notamment toutes les quittances finales des sous-traitants de l'entrepreneur général, celles de la CNESST et de la CCQ ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération de la retenue contractuelle résiduelle de 5 % aux Entreprises Roy, Duguay et Associés au montant de 99 233,83 $, plus taxes.

ADOPTÉE

25-11-233 5.5 Autorisation de signature — Entente concernant l'utilisation du lot 4 971 190

CONSIDÉRANT la future construction de trois nouveaux immeubles par la Villa Mgr Bourdages ;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur, Construction LFG, a demandé l'autorisation d'utiliser temporairement le terrain vacant situé de l'autre côté de la route Bélonie-Lévesque, le lot 4 971 190, pour faciliter les travaux ;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été rédigée afin de prévenir tout malentendu ou contamination du terrain municipal, notamment en interdisant le déplacement de sol contaminé vers le lot 4 971 190. Une copie de cette entente est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire, ou le maire suppléant, à signer l'entente concernant l'utilisation temporaire du lot 4 971 190 pour la durée des travaux de construction de la Villa Mgr Bourdages.

ADOPTÉE

6. Trésorerie

6.1 Dépôt des états financiers et des états comparatifs au 30 septembre 2025

Les états financiers au 30 septembre 2025 sont déposés au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

Les états comparatifs au 30 septembre 2025 sont déposés au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

25-11-234 6.2 Approbation des écritures au journal général au 30 septembre 2025

IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour le mois de septembre 2025, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

25-11-235 6.3 Approbation des comptes payés et à payer au 31 octobre 2025

IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques n^{os} 42439 à 42484, pour un montant de 533 926,83 $
- Les comptes à payer, chèques n^{os} 42485 à 42593, pour un montant de 950 425,71 $
- Pour un total de 1 484 352,54 $

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

_____
Josée Latour, trésorière

25-11-236 6.4 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

CONSIDÉRANT que la Ville possède une Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs et de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder l'aide financière suivante dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs :

- Partagence (Fête des semences 2026) : 260 $

ADOPTÉE

25-11-237 6.5 Demande d'aide financière – Village de Noël

CONSIDÉRANT que le Village de Noël souhaite renouveler son activité festive le samedi 6 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder une aide financière de 1 000 $ pour le Village de Noël.

ADOPTÉE

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1er décembre 2025 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

25-11-238 6.6 Demande d'aide financière – Album des finissants École GLC

CONSIDÉRANT la demande de commandite, déposer par les élèves de cinquième secondaire, concernant l'album des finissants;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder un montant de 500 $ pour l'album des finissants de l'École Gabriel-Le-Courtois.

ADOPTÉE

7. Urbanisme

25-11-239 7.1 Nomination d'un membre pour le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT les récentes élections et les changements au sein du conseil;

CONSIDÉRANT que messieurs Marc Portelance et Serge Chrétien ont manifesté leur intérêt à faire partie du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer messieurs Marc Portelance et Serge Chrétien, membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE

8. Règlements

25-11-240 8.1 Règlement d'emprunt 19-888 - concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligations

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 334 000 $ qui sera réalisé le 27 novembre 2025, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	**Pour un montant de $**
19-888	2 334 000 $

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 19-888, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 novembre 2025;

2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 mai et le 27 novembre de chaque année ;

3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);

4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

   C.P.D. DE LA HAUTE-GASPESIE
   10, 1RE AVENUE EST
   STE-ANNE-DES-MONTS, QC
   G4V 1A3

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Sainte-Anne-des-Monts, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 19-888 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 27 novembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

9. Travaux publics

25-11-241 9.1 Autorisation des paiements des sommes dues à Claude Landry

CONSIDÉRANT le départ de Claude Landry du poste d'opérateur de machinerie lourde le lundi 6 octobre 2025;

CONSIDÉRANT le calcul des indemnités de départ dues à monsieur Landry dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement des 187.75 heures de salaire et avantages dues à monsieur Claude Landry.

ADOPTÉE

25-11-242 9.2 Embauche de Martin Béchard au poste d'opérateur de machinerie lourde

CONSIDÉRANT la démission de Claude Landry, en date du 6 octobre 2025;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal était dissout en raison des élections, mais que les besoins opérationnels du service de travaux publics ne pouvaient être suspendus;

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste d'opérateur de machinerie lourde à l'interne, le 14 octobre 2025 pour une période de deux semaines;

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1er décembre 2025 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CONSIDÉRANT que trois employés ont déposé leur candidature, soit Réjean Houle, Martin Béchard et Jean-Philippe Laflamme;

CONSIDÉRANT que les trois candidats ont été soumis à des tests de sélections;

CONSIDÉRANT ce qui précède et en conformité avec la clause 20.06a) de la convention collective de travail des employés, la Ville doit nommer le candidat ayant le plus d'ancienneté, soit Martin Béchard;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner l'embauche de monsieur Martin Béchard au poste d'opérateur de machinerie lourde à temps complet (52 semaines), à compter du 17 novembre, à l'échelon 6 de l'échelle salariale, avec 4 semaines de vacances et aux conditions indiquées dans la convention collective de travail des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE

25-11-243 9.3 Ouverture poste de préposé à la maintenance – 52 semaines

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Martin Béchard de son poste de préposé à la maintenance suite à sa nomination au poste d'opérateur de machinerie lourde;

CONSIDÉRANT que le poste de préposé à la maintenance sera vacant à partir du 18 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture d'un poste de préposé à la maintenance (52 semaines) à l'interne pour 2 semaines.

ADOPTÉE

25-11-244 9.4 Embauche de Mario Therrien au poste de préposé à la maintenance - 26 semaines - été

CONSIDÉRANT la résolution 25-10-217 autorisant l'ouverture d'un poste de préposé de la maintenance, 26 semaines – été, à l'interne;

CONSIDÉRANT que trois employés ont déposé leur candidature, soit Mario Therrien, Clément Daraîche et Réjean Houle;

CONSIDÉRANT ce qui précède et en conformité avec la clause 20.06a) de la convention collective de travail des employés, la Ville doit nommer le candidat ayant le plus d'ancienneté, soit monsieur Mario Therrien;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner la nomination de monsieur Mario Therrien au poste de préposé de la maintenance, 26 semaines - été, pour l'été 2026, à l'échelon 6, de l'échelle salariale et aux conditions indiquées dans la convention collective de travail des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE

25-11-245 9.5 Acceptation de soumission – Bédard Laroche inc. - Soutènement d'une résidence

CONSIDÉRANT que des travaux d'aqueduc doivent être effectués devant la résidence au 277, 1re Avenue Est;

CONSIDÉRANT que les travaux ne peuvent être réalisés sans soutenir la résidence, laquelle ne possède pas de fondation;

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise Bédard Laroche inc. comprend deux étapes : la mobilisation et l'étaiement du bâtiment pour un montant de 13 009,50 $, plus taxes, et, si nécessaire, l'installation de pieux pour un montant additionnel de 24 108,16 $, plus taxes, pour un coût total maximal de 37 117,66 $, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la soumission de Bédard Laroche inc. pour le soutènement de la résidence située au 277, 1re Avenue Est, pour un montant maximal de 37 117,66 $ plus taxes. Cette dépense sera prise à la dépense de l'exercice et/ou au surplus accumulé;

Que le directeur des travaux publics soit mandaté pour signer tout document requis afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

10. Loisirs

25-11-246 10.1 Autorisation de signature - protocole d'entente entre la Ville et le Centre de plein air de la Haute-Gaspésie– saison 2025-2026

CONSIDÉRANT le protocole d'entente à intervenir avec le Centre de plein air de la Haute-Gaspésie, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire, ou le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, le protocole d'entente à intervenir avec le Centre de plein air de la Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE

25-11-247 10.2 Autorisation de présentation d'un projet SEMO - programme Contrat d'intégration au travail pour entretien des patinoires extérieures

IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accepte la responsabilité du projet SEMO présenté dans le cadre de la mesure Contrat d'intégration au travail d'Emploi-Québec, pour l'embauche d'un (1) journalier pour l'entretien des patinoires extérieures pour la saison hivernale 2025-2026;

Que le responsable aréna, parcs et terrains de jeux, Guy Fraser, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document officiel concernant ledit projet;

Que la Ville s'engage, par son représentant, à couvrir tout coût dépassant les contributions allouées par la mesure Contrat d'intégration au travail du SEMO dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

11. Incendie

12. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1er décembre 2025 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

25-11-248 **13. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 33.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT
GREFFIÈRE

/at

****